

Bilatérale « Agenda social des MTES-MCT 2017-2019 » 21 septembre 2017

Ministère : R. ENGSTROM (SG), J. CLEMENT (DRH), V. TBOUL (RS)

FSU : M.L. LE COGUEC, P. SAINT LEGER, L. LE LOCK (SNUITAM), D. GASCARD, J.L. CIULKIEWICZ.

La réunion avait pour objet d'examiner les propositions de chantiers prioritaires à inscrire à l'agenda social 2017/2019 proposées par l'administration. Cet agenda social engagera les ministres à travers leur signature.

En préalable, la délégation FSU est revenue sur la qualité du dialogue social attendu, dans un environnement contraint par la rigueur budgétaire imposée par Bercy. Nous avons insisté sur les moyens nécessaires à un dialogue de qualité : moyens humains dont se dote l'administration, instances de proximité (CT communs ...), ...

Concernant les propositions du chantier 1 relatif aux « conditions de travail et à l'action sociale », nous avons demandé l'ajout d'un sous chantier relatif au mal-être en lien avec les réorganisations passées (AFB, DREALS fusionnées, ...) ou futures (inspection IGF/CGEDD sur les EP Environnement). Nous avons demandé une réelle concertation, et pas une simple discussion comme indiquée, sur le contenu du cahier des charges du référencement des mutuelles ; et rappeler la demande de la FSU de sécurisation des budgets de l'action sociale et de sanctuarisation des crédits d'interventions locales à hauteur de 1 million d'euros.

Concernant les propositions du chantier 2 relatif aux « projets de corps », nous avons confirmé l'urgence et la priorité de l'adaptation du corps des PETPE à la mise en œuvre du PPCR et acté le chantier relatif à l'évolution statutaire des OPA.

Concernant l'adaptation du corps des ITPE à l'évolution de leurs missions, nous avons considéré que les missions des ministères ont fondamentalement changé depuis la fusion des ministères et qu'il y a donc lieu d'effectuer cette revue des missions devant aboutir à un « verdissement », pour l'ensemble des corps du ministère, y compris les corps administratifs et non le seul corps des ITPE. Pour autant, ce chantier ITPE doit intégrer un questionnement sur les enseignements dispensés à l'ENTPE. Il ne doit pas pour autant obérer la nécessité de la création d'une véritable filière « environnement ». Nous avons donc demandé l'ajout d'un chantier « filière métiers de l'environnement ».

Enfin, nous avons demandé l'ajout de deux autres chantiers :

- Déprécarisation et lutte contre la précarisation,
- mobilité, indemnitaires, reconnaissance expertises-comités de domaines

Le chantier 3 est consacré aux opérateurs. Nous avons demandé qu'il soit étendu à la prochaine révision de la liste dérogatoire en 2019. L'ajout d'un chantier sur le pilotage RH des EP, chantier déjà en cours et d'un chantier sur la définition des besoins d'emplois des EP environnement nous paraît également important.

Le chantier 4 « autres chantiers transversaux » a trait à l'égalité professionnelle entre hommes et femmes pour lequel nous avons fait connaître notre choix préférentiel pour un protocole d'accord, pour autant qu'il soit précédé d'une vraie négociation ; la discussion sur la lutte contre les discriminations peut être renvoyé dans un second temps, compte tenu des moyens du ministère.

Sur la mise en place d'une stratégie ministérielle de développement des compétences et de formation professionnelle, nous avons relevé la nécessité de faire le lien avec la réflexion sur la place du réseau scientifique et technique et le réseau des écoles.

Enfin, nous avons demandé l'ajout d'un chantier « amélioration de la gestion des personnels » (résorption des retards, organisation chaîne de paye, informations des agents), sujets pour lesquels le DRH reconnaît que l'organisation actuelle est perfectible avec des possibilités d'amélioration.